

**Madame Chantal BERTHELOT**  
**Députée de la Guyane**

Le 7 février 2011

Michel MERCIER  
Garde des sceaux, ministre de la  
Justice  
13, place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01

Monsieur le Garde des Sceaux,

Le 10 février, une manifestation nationale des magistrats aura lieu à Nantes. D'ors et déjà plus de la moitié des juridictions renvoient, sine die, les audiences non urgentes. La magistrature entend ainsi refuser de porter la responsabilité des dysfonctionnements de la justice liés au manque de moyens qu'elle ne cesse de dénoncer depuis un certain temps.

Que la justice soit le parent pauvre des budgets de l'Etat, c'est encore plus apparent en Guyane. A plusieurs reprises j'ai alerté les divers Gardes de Sceaux en exercice depuis 2007 sur les difficultés des juridictions guyanaises. Malgré quelques mesures prises par le gouvernement pour tenter d'y remédier, les problèmes subsistent.

Tout dernièrement, le 2 novembre 2010, lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée Nationale, j'ai interrogé le Ministre de la justice, Madame ALLIOT-MARIE sur ceux concernant le ratio magistrats-fonctionnaires, la mise en norme de l'immobilier, la création d'une cour d'appel, la protection judiciaire de la jeunesse...

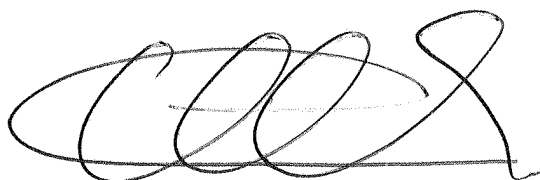
Je souhaiterais revenir, tout particulièrement, sur la pénurie des greffiers qui impacte fortement sur le fonctionnement de la justice. Vous connaissez la multitude des tâches qu'ils accomplissent pour assister le juge. Dès lors, la situation de sous-effectifs ralentit le traitement des dossiers, crée un surcroît de travail, entraînant un fort taux d'absentéisme. Actuellement 16 personnels de greffe manquent. C'est de la responsabilité du gouvernement de veiller à ce que les postes à pourvoir soient occupés rapidement.

En réponse à ma question du 2 novembre, Madame ALLIOT-Marie avait déclaré « pour être sûre que les postes de magistrats soient bien occupés en Guyane, je les ai intégrés dans la liste des postes à la sortie de l'école de la magistrature ». Afin de trouver une solution pérenne aux difficultés de pourvoir les postes de greffiers, je

vous propose d'utiliser la même méthode. Par ailleurs, pourriez-vous m'assurer, que l'épreuve écrite d'admissibilité du concours de greffiers 2012 sera bien organisée à la Cour d'appel de Guyane, dont l'installation est prévue pour la fin de cette année? Cela permettra au plus grand nombre de Guyanais de la présenter dans les meilleures conditions.

S'agissant des fonctionnaires de la catégorie C, je vous demande d'examiner la possibilité d'un recrutement sans concours ( sur dossier) d'adjoints administratifs de deuxième classe pour les postes manquants en Guyane, comme cela se fait pour les juridictions hexagonales.

En vous remerciant de prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, overlapping loops and a final flourish that extends to the right.

**Chantal BERTHELOT**